



COMMUNE DE VERNEUIL-EN-HALATTE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers
municipaux
En exercice : 27
Nombre de votants : 27
Nombre de présents : 22

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, LE CINQ OCTOBRE A 19h00,

Le Conseil Municipal de la Commune de VERNEUIL-EN-HALATTE dûment convoqué par Monsieur le Maire, par lettre en date du 1^{er} octobre 2026, s'est réuni à la Salle des Fêtes, Place de Piegaro, sous la présidence de Monsieur Philippe KELLNER, Maire, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

Présents :

M. Philippe KELLNER, Maire,
Pascale CADET, Bruno BIANCHI, Laurence DURA, Jean-Philippe
LEBAILLIF, Nadine FRANCON, Arnaud VANNIER, Karen DUCROT, Adjoints
au maire

Cindy HENWOOD, Christophe ALVARÈS, Karine PETIT, Jean ALESI, Cécile
VANNIER, Gery SERRE, Julia SELLIER, Hervé POTEAUX, Cindie KELLENS,
Jean-Paul AMBELLOUIS, Corinne SKORIC, Caroline CORRALL, Pauline
EVRARD AURIAULT, Lucas VALLÉE, Conseillers Municipaux

Pouvoirs : Hugo NICAISE (*pouvoir à M. BIANCHI*) - Laurent LENAIN
(*pouvoir à M. KELLNER, Maire*) - Jonathan CHATELAIN (*pouvoir à M. VALLÉE*) -
Daniel METIVIER (*pouvoir à M. LEBAILLIF*) - Brigitte BLONDEAU (*pouvoir à*
Mme CADET)

Secrétaire de séance : Caroline CORRALL

Formant la majorité des membres en exercice.

AFFAIRES FINANCIÈRES**2026-72 Proposition des coupes de bois pour l'exercice 2027**

Dans le cadre de la gestion des forêts des collectivités relevant du régime forestier, l'Office national des forêts porte à la connaissance de la collectivité propriétaire les propositions d'inscription des coupes de bois à l'état d'assiette. C'est-à-dire des coupes prévues au programme de l'aménagement en vigueur (coupes réglées) ainsi que, le cas échéant, des coupes non réglées que l'ONF considère comme devant être effectuées à raison de motifs techniques particuliers.

ÉTAT D'ASSIETTE :

Parcelle	Type de coupe ¹	Volume présumé réalisable (m3)	Surf (ha)	Année prévue aménagement	Année proposée par l'ONF ²	Année décidée par le propriétaire ³	Destination		Mode de commercialisation prévisionnel					
									Mode de Vente		Mode de mise à disposition à l'acheteur		Mode de dévolution	
							Délivrance (m3)	Vente (m3)	Appel d'Offre	Gré à gré - contrat	Sur pied	Façon né	Bloc	A la mesure
1u	JA	50	3.17	2027	2027			50	☒	☐	☒	☐	☒	☐
2u	JA	80	3.88	2027	2027			80	☒	☐	☒	☐	☒	☐
4u	JA	20	2.06	2027	2027			20	☒	☐	☒	☐	☒	☐
12u	JA	30	1.15	2027	2027			30	☒	☐	☒	☐	☒	☐
10u	JA	100	4.22	2025	2027			100	☒	☐	☒	☐	☒	☐
									☐	☐	☐	☐	☐	☐
									☐	☐	☐	☐	☐	☐
									☐	☐	☐	☐	☐	☐

Le mode de commercialisation pourra être revu en fonction du marché et de l'offre de bois en accord avec la municipalité

Il est proposé au Conseil Municipal d'inscrire des coupes de bois pour l'exercice 2027 dans les forêts relevant du Régime Forestier de la collectivité (liste ci-dessous).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

- ✓ **APPROUVE** l'Etat d'Assiette des coupes de bois pour l'année 2027 présenté ci-dessus ;
- ✓ **DEMANDE** à l'Office Nationale de Forêts de bien vouloir procéder en 2027 à la désignation des coupes inscrites à l'état d'assiette présentées ci-dessus ; Pour les coupes inscrites, préciser la destination des coupes de bois réglées et non réglées et leur mode de commercialisation.
- ✓ **AUTORISE** l'ONF à réaliser les contrats de vente aux particuliers pour l'année 2026 et 2027, dans le respect des clauses générales de ventes de bois aux particuliers de l'ONF. Ce mode de vente restera minoritaire, concernera des produits accessoires à l'usage exclusif des cessionnaires et sans possibilité de revente.
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

Pour Extrait Conforme,
A Verneuil-en-Halatte, le 6 Octobre 2026

Le Maire,

Philippe KELLNER

